

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020

Le mardi 22 décembre 2020 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRE (arrivé à 20h45).

Absents excusés : Sandrine RAMBAULT, Coralie GERAULT, Aline LEBRETON qui donne pouvoir à Christelle BEAUDOUIN, Denis MARCHAND qui donne pouvoir à Aurore BIBRON, René VAUGEOIS.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

- I. **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
- II. **COMISSION RESSOURCES HUMAINES**
- III. **LDA 53 RENOUELEMENT CONTRAT D'ANALYSES ANNEE 2021**
- IV. **REPLACEMENT VIDEO PROJECTEUR DE LA MAIRIE**
- V. **NOM DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

I. **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mickaël DELAHAYE présente le règlement intérieur du conseil municipal.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal.

II. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Christelle BEAUDOUIN présente les différentes filières existantes de la fonction publique territoriale.

Notre commune est concernée pour des agents des filières administratives, techniques et animation.

Dans chacune des filières, il existe 3 catégories (A, B, C)

A : ingénieurs avec fonction de direction

B : fonction d'encadrement (2 agents)

C : fonction d'exécution

Au sein de chaque catégorie, il existe des grades. Pour évoluer et changer de grade, il existe plusieurs moyens : le concours, la promotion interne, l'avancement à l'ancienneté. Chaque grade a ses conditions pour passer au grade supérieur.

La rémunération est calculée à partir d'un indice qui sert de base et auquel il faut ajouter les primes.

Les communes, à partir du 1er janvier 2021, auront la compétence de gérer les décisions d'avancement de grade de leurs agents (avant, cette décision était prise par la commission CAP : commission administrative paritaire). De même, la capacité de faire passer un agent d'une catégorie à l'autre, va devenir une compétence communale. Il revient au conseil de fixer les modalités de passage d'une catégorie à l'autre (concours, promotion interne, ...) et de déterminer des critères qui seront étudiés pour un avancement de grade parmi une liste proposée par le centre de gestion (CDG)

Le conseil décide d'étudier l'avancement de grade en fonction de tous les critères proposés par le CDG à savoir : l'expérience professionnelle acquise et la valeur professionnelle, les compétences, l'initiative, la possibilité de passer un concours ou non, l'adéquation grade/fonction/organigramme, l'obtention d'un examen professionnel ou concours, la capacité à encadrer, les formations faites, la manière de servir, l'autonomie et tout cela sans discrimination de sexe.

Le conseil choisit de prendre cette décision pour une durée de 3 ans, révisable tous les 3 ans.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à 12 voix pour et 1 abstention, de prendre en compte pour l'avancement en grade tous les critères proposés par le centre de gestion et cela pour une durée de trois ans.

III. LDA 53 (LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE) : RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ANALYSES DE PRELEVEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2021

Chaque année, nous signons un contrat avec un laboratoire d'analyses afin de vérifier la bonne tenue de nos pratiques bactériologiques.

Devis LDA : 493,50€ TTC

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à 12 voix pour et 1 abstention, de retenir le LDA-53 pour réaliser les analyses au sein de la commune.

IV. REMPLACEMENT DU VIDEOPROJECTEUR DE LA MAIRIE

Le vidéoprojecteur utilisé pour le conseil municipal montre depuis déjà quelques années des signes de faiblesse et aurait besoin d'être renouvelé.

Loïc JORRE a demandé 2 devis et a également comparé avec les prix sur Internet.

Conty	B.I.M	Internet
3 800 lumens Marque EPSON Garantie 36 mois retour atelier	3 800 lumens Marque Optoma	Epson
589€ HT + 119€ lampe pour changement futur	375€ HT + 134€ lampe Option fixation au plafond pour 69€	419€ TTC

Loïc Jorré propose de valider le devis de la société BIM.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société BIM pour l'achat d'un vidéoprojecteur de marque Optoma d'un montant de 375€ HT.

V. NOM DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE

Ajourné au prochain conseil

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ Covid-19 nouvelles mesures au 14 décembre 2020

Mickaël Delahaye informe le conseil des nouvelles mesures en vigueur concernant la lutte contre la COVID.

➤ Rue du Muguet

Un questionnaire a été distribué aux habitants rue du Muguet, comme ce fut déjà le cas dans d'autres secteurs de la commune, afin d'avoir leur avis concernant l'éventuelle suppression des pommiers dans la rue (des nuisances ont été évoquées : jets de pommes sur les façades des maisons, soucis de propreté et de sécurité de la chaussée), mais aussi pour connaître les propositions alternatives que pourraient faire les riverains (replantation,...).

Seules 4 réponses sont parvenues en mairie.

De plus, le projet porté en collaboration avec Mayenne Habitat et l'opération du Département concernant la plantation d'arbres nécessite une réflexion plus approfondie de l'organisation des travaux éventuels à réaliser pour une meilleure coordination.

Mickaël Delahaye propose d'attendre d'autres réponses afin que la consultation soit plus représentative de l'avis général.

➤ **Demande de subvention**

La sécurité routière et Mayenne Nature Environnement ont envoyé des demandes de subvention à la mairie.

Le Maire précise que si l'objectif de ces associations est tout à fait louable et mérite d'être encouragé, le grand nombre de demandes de subvention émanant de différents organismes extérieurs reçu chaque année ne permet malheureusement pas au budget communal de répondre favorablement à cette demande. La priorité communale reste de soutenir les associations locales.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande des subventions sollicitées.

➤ **Serres au comptoir**

Le conseil municipal discute d'un éventuel partenariat avec les serres au comptoir et chacun expose son opinion suite à la présentation faite au dernier conseil par Anne Janvrin.

➤ **Fibre**

Dans le secteur de « La vallée de la Mayenne », il a été proposé de poser des poteaux (80) pour l'installation de la fibre par Mayenne Fibre.

Du fait de la pollution visuelle créée, le conseil cherche une solution alternative.

Les réseaux déjà enterrés ne disposent pas de gaines car ils sont enfouis en pleine terre.

Mickaël Delahaye a demandé le coût approximatif du raccordement souterrain de la fibre. Il s'avère que le coût est 7 fois plus cher que le raccordement aérien.

Le coût serait d'environ de 50 à 70 € du mètre soit un coût d'environ 200 000 € pour la commune car il y a environ 3 km à câbler.

Cette solution, par son coût, n'est pas envisageable pour la commune. Une autre solution doit être étudiée. Mickaël Delahaye propose de se rapprocher d'autre commune ayant le même questionnement que nous.

➤ **Fermeture salle des Lilas**

Mickaël Delahaye propose de repousser la fermeture de la salle des Lilas au 1^{er} novembre 2021 puisque les appels d'offres n'ont pas encore été lancés.

DELIBERATION : Le conseil autorise, à l'unanimité, Mickaël Delahaye à ouvrir l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des Lilas et valide la fermeture de la salle des Lilas à compter du 1^{er} novembre 2021 afin d'effectuer les travaux pour une durée approximative de 6 mois.

➤ **Conseils municipaux en visioconférence**

Mickaël Delahaye demande l'avis du conseil pour pouvoir, si la situation sanitaire se dégradait, faire des conseils en visioconférence.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la possibilité de faire des conseils municipaux en visioconférence.

- Daniel Gérard informe le conseil que le nouveau camion (Jumper) est arrivé à l'atelier communal.
- Daniel Gérard a fait un devis pour du gazon artificiel qui va être installé à l'école pour un montant de 98€ pour permettre aux enfants d'avoir les pieds au sec (entrée COVID).
- Christelle Beaudouin informe le conseil du test d'un nouveau type de désherbeur thermique plus écologique qui a été utilisé sur quelques zones de la commune. L'appareil coûte 3 500€ TTC, une bouteille permet de réaliser 6 heures de travail. Mickael DELAHAYE va étudier le subventionnement possible de ce type d'appareil.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 21 janvier 2021.

Il est 0h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

